

COMMUNE DE BOURLON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2008

PRESENTS : MM. BOYER - LEROUGE - CUVILLIER - LAUDE - BRUEZ - MASSON -LECHAPTOIS - WIART

Mmes CATTIAUX - BRANCART - COQUART - CACHEUX - Melle COUVREUR

ABSENT EXCUSE : M. CARPENTIER

ABSENT : M. MERCIER

1°) **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARQUION** :

L'ensemble des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable au transfert de compétence à la Communauté de Communes de Marquion en ce qui concerne « l'accueil collectif des mineurs ». L'organisation administrative et technique des centres de loisirs des petites vacances et d'été sera assurée par la Communauté de Communes. Le Maire rassure quelques conseillers quant à la continuité de la qualité des futurs centres.

2°) **LA POSTE** :

Faisant suite à la réunion du 19 septembre dernier quant au devenir de la poste, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres de ne pas modifier le statut actuel du bureau et de ce fait prend note de la diminution d'horaires soit une ouverture de 13 heures par semaine au lieu de 18 heures actuellement. Toutefois il demande à Monsieur le Maire de rencontrer le Directeur de la Poste fin de négocier les heures d'ouverture et notamment l'ouverture le samedi.

3°) **TRAVAUX** :

En réponse à la question qui avait été évoqué lors d'une précédente réunion, les Membres du Conseil Municipal fixent comme suit l'ordre de priorité des travaux :

- Réhabilitation du logement de l'école maternelle
- Remplacement des portes à la salle polyvalente
- Installation de bac à fleurs à la sortie de l'école maternelle
- Rénovation du plafond de la petite salle polyvalente

4°) **DIVERS** :

- Cérémonie du 11 novembre
Sur proposition du Maire, le Conseil entend donner un éclat particulier au 90^{ème} anniversaire de l'armistice de la guerre 1914-1918.
Une lettre sera envoyée aux enfants des écoles de la commune ainsi qu'un tract à l'ensemble de la population.
- Aménagement routier
Le Maire fait état d'un courrier concernant l'aménagement du croisement rue de la Gare – rue de Cambrai. Cet aménagement ainsi que celui rue des Minières – Rue de la Gare seront revus en début 2009 pour une éventuelle programmation.

Pour extrait conforme,
le MAIRE,